Famille BLOCKMANS Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(11)	52.80
Garderie	Avril-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	52.8
Règlement à effectuer			**52.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille BOSSY/VEQUE Facture au 30/04/2025

Au 02/05/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(10)	48.00
Garderie	Avril-25	(6)	6.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	54
Règlement à effectuer			**54**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(19)	91.20
Garderie	Avril-25	(14)	14.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	105.2
Règlement à effectuer			**105.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(10)	48.00
Garderie	Avril-25	(13)	13.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	61
Règlement à effectuer			**61**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(4)	19.20
Garderie	Avril-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	19.2
Règlement à effectuer			**19.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHEVERRY Facture au 30/04/2025

Au 02/05/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(10)	48.00
Garderie	Avril-25	(11)	11.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	59
Règlement à effectuer			**59**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(3)	14.40
Garderie	Avril-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	14.4
Règlement à effectuer			**14.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(9)	43.20
Garderie	Avril-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	47.2
Règlement à effectuer			**47.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(20)	96.00
Garderie	Avril-25	(26)	26.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	122

Règlement à effectuer **122**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(0)	0.00
Garderie	Avril-25	(3)	3.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	3

Règlement à effectuer **3**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(8)	38.40
Garderie	Avril-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	38.4

Règlement à effectuer **38.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(6)	28.80
Garderie	Avril-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	32.8

Règlement à effectuer **32.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(10)	48.00
Garderie	Avril-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	50

Règlement à effectuer **50**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(16)	76.80
Garderie	Avril-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	76.8

Règlement à effectuer **76.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(9)	43.20
Garderie	Avril-25	(8)	8.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	51.2

Règlement à effectuer **51.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(10)	48.00
Garderie	Avril-25	(8)	8.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	56

Règlement à effectuer **56**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(10)	48.00
Garderie	Avril-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	60

Règlement à effectuer **60**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(4)	19.20
Garderie	Avril-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	31.2

Règlement à effectuer **31.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(8)	38.40
Garderie	Avril-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	50.4

Règlement à effectuer **50.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(8)	38.40
Garderie	Avril-25	(1)	1.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	39.4

Règlement à effectuer **39.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(1)	4.80
Garderie	Avril-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	4.8

Règlement à effectuer **4.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(10)	48.00
Garderie	Avril-25	(9)	9.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	57

Règlement à effectuer **57**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(10)	48.00
Garderie	Avril-25	(19)	19.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	67

Règlement à effectuer **67**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-25		0.00
Cantine	Avril-25	(4)	19.20
Garderie	Avril-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)	0.00
		S/Total	21.2

Règlement à effectuer **21.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 30/04/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-25			0.00
Cantine	Avril-25	(7)		33.60
Garderie	Avril-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Avril-25	(0)		0.00
			S/Total	33.6

Règlement à effectuer **33.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.